

Paul Ourliac

(1914-1998)

Par Jean Claude Meyer



Né le 19 janvier 1911 à La Réole (Gironde), Paul Ourliac commença ses études à l'Université de Grenoble avant de les achever à la faculté de Droit de Paris où son maître Paul Fournier l'orienta vers l'École des Chartes dont il sortit archiviste-paléographe en 1936. Envoyé à l'École française de Rome sous l'autorité du célèbre romaniste Jérôme Carcopino, il sollicita une absence de trois mois pour tenter le concours d'agrégation d'Histoire du Droit en 1937. Carcopino n'apprécia pas cette demande mais il l'accepta et, au retour du jeune agrégé, il lui donna l'accolade.

Paul Ourliac commença à enseigner à la faculté de Droit de Montpellier en 1938, puis à celle de Toulouse en 1940 mais il fut appelé par Jérôme Carcopino, nommé secrétaire d'État à l'Éducation nationale en février 1941, pour être son chef de cabinet, jusqu'à ce que celui-ci démissionnât en avril 1942, démission qui coïncidait avec le retour de Laval au pouvoir. "Vous n'aviez certes pas sollicité ce poste difficile, et vous n'avez pas à en rougir, car je puis personnellement porter témoignage de tout le mal que vous y avez évité, et tout le bien que vous y avez fait", dira Charles Samaran, directeur honoraire de l'École des Chartes, lors de la remise de l'épée d'académicien à Paul Ourliac, le 15 avril 1972, l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres l'ayant élu en 1970 comme membre libre non résidant.

Il fut directeur de l'Institut d'études politiques de Toulouse de 1954 à 1980. Membre de l'Académie de législation, il en devint le secrétaire perpétuel en 1961. Il fut élu mainteneur de l'Académie des Jeux floraux en 1973. Son œuvre scientifique compte une vingtaine d'ouvrages, plus de cent trente articles et quelques trois cent quarante notes et chroniques de jurisprudence.

À sa carrière universitaire, le professeur Paul Ourliac joignait un engagement dans la vie politique. Conseiller municipal (depuis 1947) et adjoint au maire de Toulouse, il figura sur la liste que menait Pierre Baudis, premier adjoint sortant et député (apparenté républicain indépendant) de la 2^{ème} circonscription de la Haute-Garonne. Celui-ci, ayant battu la liste conduite par le maire sortant Louis Bazerque (socialiste) le 21 mars 1971, fut élu maire de Toulouse à l'unanimité des trente-sept votants, et Paul Ourliac fut élu premier adjoint, fonction qu'il occupa jusqu'en 1977. À ce titre, il eut la charge de la Culture (avec les bibliothèques et les musées), des pompes funèbres et des cimetières (création du cimetière suburbain à Cornebarrieu) : il eut à intervenir dans le domaine du contentieux, tandis que le prestige de sa personne l'amena à accueillir des notabilités étrangères.

Chartiste et juriste, ses premières publications indiquent l'orientation de sa carrière scientifique. Sa thèse, *Droit romain et pratique méridionale au XV^e siècle* : Étienne Bertrand, en fit un historien du droit, plus particulièrement du droit privé et du droit privé méridional. Fruit de ses recherches dans les archives romaines, son important article *La Pragmatique Sanction et la légation en France du cardinal d'Estouteville (1451-1453)*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1938 ouvrit ses études sur l'Histoire de l'Église au XV^e siècle. Le *Manuel d'histoire du droit français* (en collaboration avec Pierre Tisset) (1949) aida, par sa précision et sa concision, ces générations d'étudiants de la première année de droit à laquelle Paul Ourliac voulut toujours enseigner. Il les initiait à une perspective historique où le droit

apparaissait comme une expression significative des mentalités d'une société ou d'une époque.

Cette démarche scientifique marque les trois tomes de *Droit romain et ancien droit* (en collaboration avec Jean de Malafosse) *Les obligations* (1957), *Les biens* (1961), *Le droit familial* (1968) (traduction espagnole des tomes 1 et 2). Poursuivant ses réflexions, Paul Ourliac publia *Histoire du droit privé français de l'an mil au code civil* (en collaboration avec Jean-Louis Gazzaniga), dans la collection "Évolution de l'humanité". Par ces ouvrages, il montrait comment l'ancien droit français était le produit de l'histoire : "Dès le XII^e siècle, comme il a son dialecte, chaque petit pays a ses coutumes, faites de traditions ethniques et d'habitudes, liées aux modes de vie et de culture et aux vicissitudes politiques [...] Les juristes, romanistes ou praticiens, dirigent ou contrôlent les changements, de sorte que l'histoire du droit privé rejoint à la fois l'histoire sociale et l'histoire politique. [...] et le Code civil devra sa longue fortune à sa fidélité à l'ancien droit". À titre d'hommage, ses amis offrirent à Paul Ourliac la publication de deux recueils de ses articles alors dispersés, avec *Études d'histoire du droit médiéval* (636 pages) (1979), ce sont deux thèmes privilégiés qui sont évoqués : *Institutions et droit privé du Midi*, et *l'Église du XV^e siècle* ; avec *Études de droit et d'histoire* (352 pages) (1980), la diversité des articles illustre la conception que leur auteur se faisait de l'histoire du droit.

Son érudition et sa compétence de paléographe lui permirent de décrypter et de publier d'importants documents : *Le Cartulaire de l'abbaye de Lézat* (en collaboration avec A.-M. Magnou), *Les Coutumes de l'Agenais* (en collaboration avec M. Gilles), *Les Fors anciens de Béarn* (en collaboration avec M. Gilles), *Le Cartulaire de La Selve : la terre, les hommes et le pouvoir en Rouergue au XII^e siècle* (en collaboration avec A.-M. Magnou. Son étude sur *Les Sauvetés du Comminges* concerne les villages fondés par les Hospitaliers dans la région des coteaux commingeois. En publiant *Les pays de Garonne vers l'an mil* (1993), Paul Ourliac a présenté les changements qui s'étaient produits dans le droit et la société du Midi médiéval. Historien de l'Église médiévale. Paul Ourliac a écrit *L'Église au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire (1378-1449* (en collaboration avec É. Delaruelle et E.-R Labande) (1963) (traduction italienne en 1971) ; il collabora aussi au tome 6 d'*Histoire du Christianisme* (1990) avec son article *Le schisme et les conciles (1378-1449)*.

Les transformations de l'agriculture en 1946 l'incitèrent à revêtir la robe d'avocat une dizaine d'années et il devint un commentateur estimé du droit rural par son livre *Fermage et métayage dans la législation récente* (en collaboration avec Michel de Juglart) (1^{ère} éd. 1947, supplément en 1954) et par ses chroniques. Il était aussi expert en écritures agréé par la Cour de cassation. Un autre ouvrage concerne *La Jurisprudence civile d'Andorre* (1972).

Sa compétence d'historien et ses mérites administratifs lui valurent de recevoir les titres de Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Officier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand. Sa renommée dépassant nos frontières il était membre de l'Académie des Sciences morales de Buenos Aires, de l'Académie d'histoire de la République socialiste de Roumanie. En homme du Midi, ce savant avait choisi de rester fidèle au professorat à l'Université de Toulouse.

Jusqu'à ses derniers jours, Paul Ourliac ne cessa de travailler. Pareille activité ne fut rendue possible pour ce père de famille, veillant sur ses enfants, que par la collaboration étroite de son épouse Françoise Ourliac, elle-même chartiste. Le plus bel hommage qui lui fut rendu était la respectueuse amitié et la reconnaissance que lui vouaient ses anciens élèves devenus ses amis : ils savaient le dévouement qui l'avait toujours animé envers ses étudiants.